



RÈGLEMENT L'ÎLE AUX ENFANTS 2025/2026

- ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (ECOLE ANDRE FRENOD – STE ANNE SUR GERVONDE)

- ACCUEIL DU MERCREDI (Maison de l'enfance Chatonnay)

OBJECTIFS

- Apprentissage des règles de vie en communauté
- Permettre à l'enfant d'être plus autonome
- Accompagner à la créativité et à l'imaginaire
- Favoriser un accueil de qualité pour les familles
- Permettre l'échange culturel et la mixité sociale
- Construire un vivre ensemble respectueux de chacun
- Rendre service aux parents qui ne peuvent pas récupérer les enfants à l'heure du déjeuner
- Apporter une alimentation saine et équilibrée
- Découvrir de nouvelles saveurs

MODALITÉ D'INSCRIPTION

L'inscription se fait à partir du logiciel ETicket sur ordinateur avec Chrome ou à partir de l'application ETicket sur Apple store ou Google Play.

Attention la 1ère étape est une pré-inscription. Votre dossier sera pris en compte, vérifié dans les meilleurs délais et vous serez avertis de la suite à donner : confirmation d'inscription ou demande d'éléments manquants.

Pour bénéficier de la cantine ou du temps périscolaire, même à titre exceptionnel, l'inscription est obligatoire afin de prévoir le nombre de repas et le taux d'encadrement.

Liste des documents obligatoires :

- Fiche sanitaire signée pour l'année en cours (disponible sur le portail famille, sur le site de la commune ou en mairie)
- Fiche autorisation signée pour l'année en cours (disponible sur le portail famille, sur le site de la mairie ou en mairie)

- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile et individuelle accident
- Attestation de quotient familial à jour. En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué et aucun remboursement ne sera effectué.
- Copie de l'attestation de vaccination contre Diphtérie Tétanos Polio (DTP) à jour

Les inscriptions ou annulations de dernière minute doivent avoir lieu au maximum 2 jours avant 16h du jour du repas, hors mercredi, samedi et dimanche.

Délais de prévenance :

- Annulation du repas du lundi possible avant jeudi 16h
- Annulation du repas du mardi possible avant vendredi 16h
- Annulation du repas du mercredi possible avant lundi 16h
- Annulation du repas du jeudi possible avant le lundi 16h.
- Annulation du repas du vendredi possible avant le mardi 16h.

Passé ce délai votre enfant ne pourra être pris en charge par l'équipe sauf à titre exceptionnel.

Les inscriptions sont ouvertes pour l'ensemble de la période scolaire 2025/2026.

Si votre enfant n'est pas présent, nous ne pourrions pas annuler le repas et/ou le temps de présence déjà validé, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Le repas sera dû également si un enseignant est absent et que le délai est dépassé.

Pour l'accueil du matin et du soir, le temps ne sera pas facturé. (Concerne seulement les temps d'accueils de l'école)

Merci de respecter les délais de prévenance

**Merci de fournir en début d'année à votre enfant un sac avec une tenue de rechange, des lingettes, un paquet de mouchoir, une gourde, des chaussons, une casquette et crème solaire en cas de fortes chaleurs
En plus une couverture, un coussin, un doudou si votre enfant fréquente l'accueil du mercredi.**

MODALITÉ DE PAIEMENT

Paiement sur réception de facture, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou sur tipi.gouv.fr

Les impayés bloquent la fréquentation de la cantine.

Pour toutes questions concernant votre facture vous pouvez contacter la mairie à mairie@steannemairie.fr ou au 04.74.58.36.33

Le personnel périscolaire bénéficie de la gratuité des services proposés

FONCTIONNEMENT LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

L'accueil de loisirs périscolaire et le service de restauration accueillent les enfants de l'école André FRENOD de Ste Anne sur Gervonde à partir de l'âge de 3 ans et pendant la période scolaire.

- **LIEU** : Ecole André FRENOD à Ste Anne sur Gervonde
- **JOURS D'OUVERTURES** : Lundi-Mardi-Jeudi et vendredi
- **HORAIRES D'OUVERTURES** :

Accueil du matin : 7h-8h15

Pause méridienne (avec service de restauration) : 11h45-13h45

Accueil du soir : 16h15-18h30

➤ **L'EQUIPE**

Nadia Ouadda directrice, titulaire du BAFD et BPJEPS loisirs tout public

Alyssia Abel animatrice, titulaire du BPJEPS activités pour tous

Valentin Landas animateur, titulaire du BAFA et CPJEPS

Chloé Destremont animatrice titulaire du BAFA

Manon Burette contrat d'apprentissage AEPE

Magali Brunaz animatrice en renfort

Véronique Fanget agent de restauration

Le personnel en renfort intervient au besoin, selon le nombre d'enfants inscrits ou en remplacement d'un personnel absent.

TARIFICATION CANTINE ET TEMPS PERISCOLAIRE

Le prix du repas incluant le temps périscolaire de la pause méridienne est fixé pour l'année scolaire 2025/2026 selon le quotient familial. Il est révisable chaque année à la rentrée des classes.

Il est proposé de réviser les tarifs comme suit à partir du 1^{er} septembre 2025 + 3%

La tarification est fixée en fonction du quotient familial. 3 tranches sont retenues :

Périscolaire matin et soir	
Quotient familial	Par ½ heure
<750	0,64€
750<X<1200	0,84€
>1200	1,13€

Repas incluant le temps périscolaire de la pause méridienne			
Quotient familial	Repas	Accueil	Total
<750	4,13€	0,34€	4,47€
750<X<1200	4,13€	0,44€	4,57€
>1200	4,13€	0,55€	4,68€

FONCTIONNEMENT ACCUEIL DU MERCREDI

Les enfants pouvant être accueillis sont ceux qui sont scolarisés jusqu'à 12 ans, conformément au cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

➤ L'EQUIPE

Directrice : Nadia Ouadda titulaire du BAFD et stagiaire BPJEPS loisirs tous publics

Valentin Landas animateur + de 6 ans titulaire du BAFA et CPJEPS

Myène Duchène animatrice + de 6 ans titulaire du BAFA

Cécile Ganjean animatrice – de 6ans titulaire du CAP petite enfance

Magali Brunaz animatrice – de 6ans non diplômée

Chloé Destremont animatrice titulaire du BAFA

Maëilly Ravassod contrat d'apprentissage AEPE

➤ LIEU D'ACCUEIL : Maison de l'enfance de Chatonnay

➤ LES HORAIRES

Les enfants sont accueillis jusqu'à 9h le matin et peuvent être récupérés à partir de 17h le soir. Ils peuvent être inscrits à la journée complète ou à la demi-journée (matin ou après-midi avec ou sans repas).

Possibilité de journée obligatoire pour une sortie ou un intervenant à la journée.

Péri loisirs matin : 7h30 à 8h, avec inscription préalable avec un surcoût d'un euro.

Matin : 8h à 11h45, départ de 11h45 à 12h.

Matin + repas : 8h à 13h30, départ de 13h30 à 13h45.

Repas + après-midi : 11h30 à 18h, accueil de 11h30 à 11h45

Après-midi : 13h30 à 18h, accueil de 13h30 à 13h45

Péri loisirs après-midi : 18h à 18h30, avec inscription préalable avec un surcoût d'un euro.

L'inscription se fait, avec priorité sur les journées complètes, sur 1 seul site par période d'inscription.

TARIF ACCUEIL DU MERCREDI

Il est révisable chaque année à la rentrée des classes.

Il est proposé de réviser les tarifs comme suit à partir du 1^{er} septembre 2025 : +3%

QUOTIENT FAMILIAL	Communes partenaires signataires de la convention					Autres communes				
	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée avec PAI	1/2 journée avec PAI
0-300	7,38	4,30	6,15	6,60	5,22	13,28	7,75	11,07	12,17	9,41
301-500	8,61	4,92	6,76	7,27	6,09	15,49	8,85	12,17	13,83	10,51
501-700	9,84	5,53	7,99	8,50	7,01	17,71	9,96	14,39	16,05	12,17
701-800	11,07	6,15	8,61	9,73	7,94	19,92	11,07	15,49	17,71	13,28
801-1000	12,91	7,06	10,14	11,57	9,32	23,24	12,72	18,25	20,74	15,48
1001-1300	14,76	7,99	11,07	11,68	9,84	26,56	14,39	19,92	23,24	17,15
1301-1600	16,60	8,91	12,60	13,53	11,22	29,88	16,04	22,68	26,28	19,36
1601-1900	17,83	9,52	13,21	14,76	12,14	32,09	17,14	23,78	27,94	20,46
1901-2200	19,06	10,14	14,44	15,99	13,06	34,31	18,25	26,00	30,15	22,12
2201 et plus	20,29	10,75	15,06	17,21	13,98	36,52	19,36	27,10	31,81	23,23

Communes partenaires

St Jean de Bournay, Ste Anne sur Gervonde, Savas-Mépin, St-Agnin sur Bion, Culin, Meyrieu-les-Étangs, Beauvoir-de-Marc, Villeneuve-de-Marc, Lieudieu, Royas, Châtonnay, Champier, Portes-de-Bonnevaux, Le Mottier, Ornacieux-Balbins, Artas.

Tramolé (Voir les conditions directement à la mairie de Tramolé avant l'inscription)

Tarif péri loisirs

Pour l'accueil du mercredi, nous mettons en place un service d'accueil de 7h30 à 8h00 et de 18h à 18h30 sur inscription via le portail famille avec un supplément de 1€ par demi-heure.

ORGANISATION

➤ REPAS

Le temps de repas est un temps de calme et de convivialité. Les enfants sont donc tenus de se conformer aux règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité.

Le menu de la semaine est disponible sous Eticket dans la partie infos «voir les documents » et affiché sur les portes de chaque classe et de la salle périscolaire, à l'entrée de l'accueil de loisirs pour le mercredi. Le goûter pour l'accueil du soir reste à la charge des familles (uniquement pour le périscolaire de l'école), pour le mercredi le goûter est fourni.

Pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi 2 services

- de 11h45 à 12h45 pour les PS, MS, GS et CP.
- de 12h45 à 13h45 pour les CE1, CE2, CM1 et CM2.

Pour l'accueil du mercredi 1 seul service à 12h pour l'ensemble des enfants de l'accueil de loisirs, possible que ce soit 2 selon quotas.

Les repas sont préparés, livrés par Guillaud traiteur en liaison froide et réchauffés à la température adéquate selon les règles d'hygiène par le personnel.

A leur arrivée, les enfants se lavent les mains.

Les animateurs assistent les plus petits pour couper leur viande ou répondre à leurs besoins spécifiques.

Après chaque plat, un service supplémentaire est proposé aux enfants souhaitant se resservir, dans la limite des quantités disponibles. Les enfants sont invités à goûter à tous les plats et ne sont pas forcés de finir leur assiette.

Les animateurs sont présents pour assurer la surveillance, aider si nécessaire et encourager les échanges et la convivialité pendant les repas.

Une fois le repas terminé, les enfants débarrassent leur table et bénéficient d'un temps libre ou d'activités à l'extérieur.

➤ **SANTE ET ALLERGIES**

Le personnel communal n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants sauf sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation écrite déchargeant toutes responsabilités.

Les PAI (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) sont communiqués par la directrice au personnel de service et sont affichés dans la cuisine de la cantine. **Les enfants avec un PAI doivent venir avec leur repas dans une glacière**, il sera stocké par le personnel de service au réfrigérateur et réchauffé au micro-ondes.

➤ **ANIMATIONS (voir projet pédagogique)**

Un thème est proposé à chaque période.

Des activités et animations seront proposées aux enfants, la plupart sans surcoût du prix de l'accueil périscolaire. L'enfant est libre de participer à l'animation proposée ou de faire le jeu qu'il souhaite.

L'équipe d'animation, sous la conduite de la directrice met en place un projet pédagogique et un projet d'animation (disponible dans « document » sous Eticket) qui a pour objectif l'épanouissement de l'enfant par le loisir éducatif, le jeu et le partage. Elle associe les parents à leur démarche éducative, information, échange, écoute.

➤ **ÉTUDE SURVEILLÉE PROPOSEE SELON L'EFFECTIF DU PERSONNEL**

Une salle est mise à disposition pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs, il s'agit uniquement d'une surveillance dans une pièce au calme. L'animateur peut uniquement aider à la lecture de la consigne. Les parents auront un devoir de contrôle de retour à la maison. Ce service est sur inscription par les parents via le portail famille. Ce service est proposé exclusivement aux enfants à partir du CE1.

➤ **RAPPEL DES REGLES DE CONDUITE**

Les parents sont responsables de la tenue et la conduite de leurs enfants, ceux-ci sont sous la responsabilité du personnel communal uniquement pendant les temps périscolaires.

➤ **REGLEMENT DE CONDUITE AU SERVICE PERISCOLAIRE**

Afin de garantir un cadre serein et respectueux pour tous, des règles de vie sont établies en début d'année avec les enfants. Ces règles seront affichées dans les espaces de la cantine et du service périscolaire.

LE PERMIS A POINTS

Chaque enfant disposera d'un permis de **10 points**, géré par la directrice du service périscolaire. En cas d'infraction aux règles établies :

1. **Perte d'un point** : Un mail sera envoyé aux parents, accompagné des règles de vie à recopier par l'enfant.
2. **Perte totale des points** : Une rencontre avec les parents sera organisée. La commune pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive du service de cantine et/ou du périscolaire.

Ce règlement vise à encourager le respect et la responsabilité des enfants dans ces espaces collectifs.

- Le permis à points valorise le bon comportement des enfants tout au long de l'année.

Fonctionnement

- La période de suivi s'étend de vacances à vacances.
- Chaque semaine validée, c'est-à-dire avec un comportement conforme aux règles de vie, donne droit à une croix à la semaine correspondante pour les enfants du CP au CM2 et à l'avancée d'une case pour les enfants de la PS au GS.
- Si des rappels répétés sont nécessaires, la semaine n'est pas validée.

Sanctions

Afin de garantir un cadre éducatif serein et sécurisant pour tous, des modalités de gestion des comportements inappropriés sont mises en place, adaptées à l'âge des enfants.

- **Pour les plus grands** : Du CP au CM2
En cas de comportements inappropriés répétés, une croix est attribuée dans la rubrique « sanctions ».
Trois croix dans une même période entraînent la perte d'un point sur le permis de

comportement, ainsi que l'envoi d'un mail aux parents, accompagné d'un rappel des règles de vie à recopier à la maison.

- **Pour les plus petits : PS/MS/GS**

Ne disposant pas encore de la notion de « permis à points », une approche différente est privilégiée.

En cas de remarques répétées concernant le comportement, un temps d'échange est prévu entre l'enfant et l'animateur afin de rappeler les règles de vie, définies collectivement avec l'équipe d'animation et les parents seront informés. Si ces comportements persistent de manière récurrente, un entretien sera proposé afin d'échanger avec la famille et, le cas échéant, envisager une sanction éducative adaptée.

Récompenses

- Si toutes les semaines sont validées dans une période, il choisit une récompense parmi celles proposées dans le tableau.
- A la fin de l'année si l'enfant a validé au moins 30 semaines, une surprise lui sera offerte.
- S'il a validé toutes les semaines tout au long de l'année et n'a pas eu d'avertissements ou de perte de points il reçoit une récompense spéciale : une box surprise et un diplôme du meilleur comportement.

Suivi et Transparence

Le nombre de croix, les avancées chez les plus petits ainsi que les points perdus sont affichés à chaque période pour permettre à l'enfant de suivre son évolution.

AFFICHAGES

SANCTIONS					Enfants	CLASSE							RECOMPENSES
						NOM DE L'ENFANT	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période	5ème période		
Moins 1 point	<-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		X	<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					
	<-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	->					

OUTIL UTILISE DU CP AU CM2

1 croix sur la semaine validée si l'enfant a un bon comportement



OUTIL UTILISE DE LA PS A LA GS

Chaque semaine l'enfant avance d'une case s'il a un bon comportement

TABLEAU DES RECOMPENSES ET SANCTIONS

	36 semaines validés dans l'année : BOX SURPRISE ET DIPLÔME DU MEILLEUR COMPORTEMENT
	30 semaines validés dans l'année : SURPRISE
	Toutes les croix validés dans la période : au choix (tirage au sort), Choisir sa table/Distribuer le pain/Ne pas débarasser/ l'activité de son choix pour les grands. l'activité de son choix et une image pour les petits (PS/MS)
	1ERE AVERTISSEMENT
	2EME AVERTISSEMENT
	3EME AVERTISSEMENT
SANCTIONS	Moins 1 point + copier les règles de vie + mail aux parents

Le permis à points est conçu pour s'adapter à toutes les tranches d'âge, afin d'en faciliter la compréhension et d'assurer son application correcte, tout en garantissant le respect des règles.



➤ **INFORMATIONS**

L'accueil de loisirs sera fermé pendant les petites vacances scolaires selon le calendrier annuel de l'éducation Nationale. Ouverture uniquement les 3 semaines en juillet.

Le personnel pointe l'arrivée et la sortie de chaque enfant à l'aide du portail famille ETicket, la facture est envoyée chaque mois aux familles.

Pour toutes questions concernant votre enfant, le portail famille ou d'autres sujets concernant la vie à l'accueil de loisirs périscolaire pour pouvez contacter Nadia Ouadda par mail ou par téléphone.

Pour le fonctionnement, vous pouvez également consulter le projet pédagogique directement sur « Eticket » dans la rubrique « documents »

Nous respectons le taux d'encadrement imposé, donc l'inscription est obligatoire sur le portail famille. Si toutefois vous êtes dans l'impossibilité de récupérer votre enfant vous pouvez contacter le périscolaire par téléphone au 06.74.03.90.11

Merci de respecter dans la mesure du possible les inscriptions pour une bonne organisation.

➤ **RESPONSABILITÉ**

Les enfants seront remis aux personnes autorisées par le responsable légal ou la personne désignée par le responsable légal.

➤ **CONTACTS**

Directrice : Nadia Ouadda

Tel : 06.74.03.90.11

Mail : periscolaire@steannemairie.fr

Mairie Ste Anne sur Gervonde

Tel : 04.74.58.36.33

Mail : mairie@steannemairie.fr

Commission scolaire

Sandrine Meyer-Padele

Mail : sandrine.meyer-padele@steannemairie.fr

L'inscription au périscolaire vaut l'acceptation du présent règlement

Le Maire, Pascal Compigne

